

Rapport annuel 2020 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de Messieurs les députés:

Peter Gasser	BE	Vice-président 2020
Gaétan Emonet	FR	
Jean Romain	GE	
Vincent Eschmann	JU	
Jean-Claude Guyot	NE	Président 2020
Fabien Deillon	VD	du 1 novembre au 31 décembre 2020
Jean-Louis Radice	VD	du 1 ^{er} janvier au 30 octobre 2020
Julien Dubuis	VS	

La pandémie liée au nouveau coronavirus (Covid-19) a marqué l'année 2020 de la CIP CSR qui a été contrainte d'annuler sa première séance plénière, initialement fixée au mois de juin 2020. Le Bureau de la commission a choisi de reporter le traitement du rapport annuel de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), du budget et des comptes annuels qui y sont liés à la plénière d'automne qui s'est déroulée par visioconférence le 6 novembre 2020.

Durant l'année, le bureau a siégé à trois reprises, le 2 février à Lausanne puis le 4 septembre et le 2 novembre par visioconférence.

1. CADRE LEGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé, dès 2001 en Suisse romande, par « la Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger », accord remplacé en 2011 par la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl).

Le présent rapport annuel de la commission, à l'intention des parlements cantonaux, repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

2. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CIIP : ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CSR)

Les éléments saillants du rapport d'activité 2020 sont les suivants :

2.1. Tests de référence sur la base des standards nationaux (art. 6 CSR)

La CIIP se réfère au rapport national sur l'éducation ainsi qu'aux résultats nationaux aux tests de référence (publication en mai 2019). Un bilan spécifique est réalisé pour la région francophone et une synthèse est publiée tous les quatre ans à partir de 2020. Ce document était en cours de réalisation à l'automne 2020.

2.2. Education au numérique

Pour rappel, le 22 novembre 2018, l'Assemblée plénière de la CIIP a adopté un Plan d'action en faveur de l'éducation numérique, dont la première des cinq priorités porte sur la mise à jour du PER en ce domaine, dans le but notamment d'une mise à niveau avec les plans d'études plus récents de la Suisse alémanique et du Tessin. Cette priorité est exprimée de la manière suivante : « l'éducation numérique, incluant la science informatique, le développement des compétences d'utilisateur actif des outils numériques, ainsi que l'éducation aux médias, est introduite pour tous les élèves, apprenants et étudiants, dans la scolarité obligatoire comme dans toutes les filières du degré post-obligatoire, ce qui implique de s'entendre sur la détermination des compétences et connaissances à acquérir, sur les objectifs d'apprentissage, sur les contenus obligatoires et optionnels, sur la progression et les niveaux de maîtrise attendus (prérequis), ainsi que, par la suite, sur la recommandation d'une dotation horaire minimale et de supports d'enseignement. »

Le plan d'action en faveur de l'éducation numérique sera revu par une nouvelle commission chargée de sa mise en place, la commission pour l'éducation numérique (CONUM)¹. La publication du nouveau plan est prévue pour la rentrée 2021-2022.

2.3. Moyens d'enseignement et ressources didactiques

Les travaux de réalisation des MER Français Cycle 1-2, qui ont débuté en 2018, sont en cours de finalisation. Le projet éditorial pour les MER Français cycle 3 sera validé en 2020 ; et les travaux de rédaction devraient débuter en automne 2020.

La plateforme électronique professionnelle du PER a vu son usage facilité et amélioré par la mise en ligne, pour les enseignants, de la quasi-totalité des moyens d'enseignement officiels romands et de diverses ressources d'enseignement.

La CIP CSR relève que la réalisation des moyens d'enseignement officiels ou transitoires romands (MER) constitue toujours et encore une priorité pour la CIIP et mobilise d'importants moyens financiers et ressources humaines. L'état des réalisations et la planification des chantiers en cours ou à ouvrir montrent qu'il aura effectivement fallu près de seize ans (au lieu des quatorze ans prévus initialement), de 2009 à 2025, pour acquérir ou réaliser et fournir aux cantons, dans pratiquement l'ensemble des disciplines scolaires, des moyens d'enseignement adaptés.

¹ <https://www.ciip.ch/La-CIIP/Organisation/Commissions-permanentes/CONUM>

2.4. Formation des cadres scolaire

Le dispositif de Formation en Direction d'Institutions de Formation (FORDIF) initié par la CIIP a vu le jour en 2008. Il est constitué d'un consortium réunissant la Haute école pédagogique de Lausanne (HEPL), l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et l'Université de Genève (UNI-GE)). Il propose trois niveaux de formation, correspondant à trois certifications consécutives et distinctes : CAS, DAS et MAS.

A la suite d'évaluations des formations, il a été décidé, en 2019, une adaptation et une amélioration de l'offre de formation. La CIP CSR fera le suivi de ce dossier à l'occasion de l'examen des prochains rapports annuels.

2.5. Epreuves romandes

La CIIP a défini les lignes stratégiques en matière d'épreuves romandes dans le cadre de son programme d'activité 2016 – 2019. La priorité y est portée sur la constitution d'une banque d'items de bonne qualité et validés, à laquelle les services d'enseignement et les enseignants individuellement pourront avoir accès en ligne. Cette banque d'items, portant dans un premier temps sur le français et les mathématiques, doit promouvoir une progression qualitative commune de l'évaluation et une articulation entre les instruments utilisés à chaque niveau (discipline, classe, établissement, canton, région, CDIP).

Durant l'année 2019, des prétests ont été passés auprès d'élèves de 8e année dans le but de vérifier l'adéquation d'une série d'items et d'esquisser un dispositif de sélection de ceux-ci, afin qu'ils soient praticables sur le plan intercantonal. La CIIP décidera ultérieurement de l'organisation éventuelle d'épreuves communes coordonnées sur tout l'espace romand de la formation.

2.6. Profils de connaissance/compétence

Les profils de connaissance/compétence ont principalement pour but d'apporter un complément d'information plus fiable et plus pertinent que les épreuves en ligne développées ces dernières années par les milieux économiques (BasisCheck, MultiCheck).

En 2019, un groupe romand composé de membres de différentes conférences (scolarité obligatoire, orientation, post-obligatoire, enseignement spécialisé) a été mandaté pour poursuivre les réflexions. L'objectif est de poursuivre les développements dans un but d'attester des compétences plus générales des élèves, utiles au choix d'un métier, et complémentaire au bulletin scolaire. Le développement d'un outil d'accompagnement destiné à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession doit également être exploré.

3. COMPTES 2019

3.1. Secrétariat général de la CIIP et IRDP

Le résultat opérationnel pour le Secrétariat général montre un excédent de charges de CHF 338'642.31. Compte tenu de l'utilisation du fonds propre EPROCOM/banque d'items, c'est un montant de CHF 185'748.26 qui est prélevé sur les capitaux propres. La situation financière demande de nouvelles mesures d'économies au budget 2022.

3.2. Moyens d'enseignement scolarité obligatoire

Les comptes 2019 se clôturent par un excédent de revenus de CHF 357'298. Une partie de ce montant est affectée au suivi et à la réactualisation des collections. L'excédent de revenu versés au final sur les capitaux propres est de CHF 168'365.

Pour 2019 il convient encore de souligner que la collection d'Anglais est désormais complète.

La contribution remboursable versée par les cantons pour les MER depuis 2013 s'élève à 15 millions. Elle permet à l'UMER-SO d'assurer ses besoins de liquidités dans cette phase intensive de réalisation des moyens d'enseignement.

3.3. Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation) apporte une subvention qui permet de faire fonctionner l'unité. Les comptes 2019 dégagent un excédent de revenus de CHF 280'019 versé sur des réserves. Ces réserves sont utilisées pour les nouveaux moyens de commerce et la numérisation des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

La CIP CSR prend acte des comptes 2019 de la CIIP.

4. BUDGET 2021 ET PLANIFICATION FINANCIERE

Le budget 2021 est basé sur le nouveau programme d'activité quadriennal 2020 - 2023, adopté le 21 novembre 2019. Ce dernier mise sur la consolidation des réalisations découlant notamment de la Convention scolaire romande et d'autres accords concordataires.

4.1. Secrétariat général de la CIIP et IRDP

Pour le SG-CIIP et l'IRDP (ensemble recouvrant le fonctionnement de la structure permanente de la CIIP et les activités intercantionales de coordination, d'évaluation, de soutien et de développement), le budget de fonctionnement, qui réunit les deux entités financières du SG et de l'IRDP, prévoit un total de charges de CHF 6'314'200. L'excédent de charges est de CHF 262'540, sans augmentation des contributions ordinaires. Avec l'utilisation en 2021 du fonds propre affecté au projet EPROCOM/banque d'items, l'excédent résiduel passerait à CHF 149'540.

4.2. Moyens d'enseignement scolarité obligatoire

Pour l'UMER-SO (unité des moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire), la contribution remboursable s'élèvera en 2021 à CHF 2'770'000 pour faire face au besoin de liquidités requis par des investissements de 5,603 millions pour les nouveaux moyens d'enseignement retenus dans le programme de réalisation de la CIIP.

4.3. Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Pour l'UMER-FP (unité des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle), le budget 2021 de l'UMER-FP se monte à CHF 2'461'400 sur la base des subventions fédérales, des cotisations cantonales de quatre francs par apprenti, des ventes d'ouvrages d'éditeurs tiers et de la licence d'exploitation des contenus appartenant à la CIIP à charge du prestataire externe mandaté pour toute la gestion commerciale des ouvrages de la formation professionnelle. Il est équilibré au moyen de la réserve propre, laquelle assure le financement du développement d'une plateforme numérique.

La CIP-CSR prend acte du budget 2021 et de la planification financière 2022 – 2024 de la CIIP.

5. INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

5.1. Postulat de Jean-Claude Guyot (NE) : Pour une formation en langue adéquate pour les étudiants de la HEP

Le postulat demande : dans le but d'améliorer et de favoriser l'enseignement bilingue dans les classes des cycles 1 et 2, la CIIP est priée d'initier une réflexion afin de développer, pour les étudiantes et les étudiants, des stages linguistiques ou tout autre moyen susceptible d'améliorer les compétences en langues. Il est également prié d'étudier comment faciliter l'accès à la formation continue aux enseignantes et enseignants qui souhaitent développer leurs compétences en langue allemande.

Déposé auprès du Bureau de la commission le 25 septembre 2020, le postulat a été porté à l'ordre du jour de la séance plénière du 6 novembre 2020 conformément au règlement de la commission.

L'intervention a été combattue et votée. Au final, le postulat a été accepté par **30 POUR, 5 CONTRE et 2 abstentions**.

Le détail des votes par délégations est le suivant :

- BE : pour 2 ; contre 1 ; abstention : 1
- FR : pour 4 ; contre 0 ; abstention : 0
- GE : pour 0 ; contre 4 ; abstention : 1
- JU : pour 6 ; contre 0 ; abstention : 0
- NE : pour 7 ; contre 0 ; abstention : 0
- VS : pour 5 ; contre 0 ; abstention : 0
- VD : pour 6 ; contre 0 ; abstention : 0

L'intervention est donc transmise à la CIIP pour réponse.

5.2. Suivi du Postulat de Peter Gasser (BE) : Traduction et adaptation du « Kompetenzraster » (profil de compétences) bernois

Pour rappel, ce postulat accepté à l'unanimité de la commission le 11 novembre 2019 demandait à la CIIP :

- de déterminer les coûts nécessaires à la réalisation de cette « adaptation » du profil de compétences ,
- de déterminer à qui cette tâche pourrait être confiée,
- d'envisager un développement futur avec une extension des profils de compétences aux connaissances nécessaires en langue première.

La réponse (rapport) finale de la CIIP est attendue pour l'année 2021.

6. CONCLUSION RECOMMANDATION FINALE

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information de la CIIP, présenté conformément à l'art. 20 de la Convention scolaire romande.

Neuchâtel, mai 2021

Le Président 2020 de la CIP CSR
Jean-Claude Guyot